

ASSURANCE MULTITERME

Sommaire du produit

Choix de couvertures :	 Tous les termes de T10 à T40 (Exemple : T17, T33) Renouvelable Primes garanties et uniformes pour la durée du terme et TRA par la suite Primes et capital assuré garantis
Renouvellement :	Primes garantiesRenouvelable jusqu'à l'âge de 100 ans
Transformation :	 Transformation en assurance vie entière avant l'âge de 71 ans Primes établies lors de la transformation, selon l'âge atteint de l'assuré et les taux de primes courants Aucune preuve médicale requise
Type de capital assuré :	· T10 à T40 : Uniforme · T10 à T40 : Décroissant jusqu'à 50 %
Capital assuré :	· 20 000 \$ à 10 000 000 \$
Type d'assurance :	 Individuelle Assurance conjointe payable au 1^{er} décès qui peut couvrir jusqu'à 5 personnes
Âge à l'émission :	 Uniforme: 0 à (85 ans moins durée du terme)* Décroissant jusqu'à 50 %: 18 à (85 ans moins durée du terme)* * L'âge à l'émission ne peut dépasser 70 ans.
Protection multiassuré :	 Jusqu'à 9 personnes assurées en vertu du même contrat, incluant l'assuré principal
Bandes de taux :	 Bande 1: 20 000 \$ à 49 999 \$ Bande 2: 50 000 \$ à 99 999 \$ Bande 3: 100 000 \$ à 199 999 \$ Bande 4: 200 000 \$ à 499 999 \$ Bande 5: 500 000 \$ et plus
Tarification préférentielle :	 Bande 5 : 500 000 \$ et plus Il existe 4 classes de taux préférentiels (dont 2 pour les fumeurs et 2 pour les non-fumeurs) pour récompenser les assurés dont l'état de santé, la condition physique et le style de vie sont supérieurs à la moyenne des assurés.
Paiement des primes :	 Sur base annuelle Sur base mensuelle (paiements autorisés par chèques – PAC) Le facteur de conversion pour le paiement mensuel est de 0,09. Sur base trimestrielle ou semestrielle Veuillez communiquer avec le siège social pour connaître le facteur de conversion.

Protections complémentaires :	 Crédit invalidité Décès accidentel (DA) Décès et mutilation accidentels (DMA) Exonération des primes en cas d'invalidité du contractant (EPIC) Exonération des primes en cas d'invalidité de l'assuré (EPIA) Exonération des primes en cas de décès du contractant (EPDC) Fracture accidentelle (FA) Garantie d'assurabilité (GA) Hospitalisation Hospitalisation et Soins à domicile Maladie grave Maladie grave Enfant Module enfant PLUS Revenu d'appoint (RA) Soins paramédicaux en cas d'accident
----------------------------------	--

Avenant crédit invalidité

Durée des prestations :	 2 ans (maximum de 60 prestations mensuelles) 5 ans (maximum de 60 prestations mensuelles) jusqu'à 65 ans
Âge à l'émission :	 Option 2 ans ou 5 ans : de 18 à 59 ans Option jusqu'à 65 ans : de 18 à 59 ans
Prestation mensuelle :	 Minimum: 300 \$ Maximum: 1,5 % du montant d'assurance vie (max. 3 500 \$)
Primes:	Nivelées et garanties pour la durée de la protection
Preuve de prêt :	· Requise au moment d'une réclamation seulement
Définition de l'invalidité :	· Occupation principale pendant 24 mois
Protection:	· Individuelle (aussi disponible pour les protections conjointes)
Délai de carence et période d'attente	Option 2 ans ou 5 ans: